



Tarifs Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2025 (REOM)

Les conditions de réclamation et de paiement de la REOM sont précisées dans le règlement relatif à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Les tarifs de la présente délibération s'appliquent aux communes suivantes : Allouville-Bellefosse, Auzebosc, Baons-le-Comte, Bois-Himont, Carville-la-Folletière, Croix-Mare, Ecalles-Alix, Ecretteville-les-Baons, Hautot-le-Vatois, Hautot-Saint-Sulpice, Les Hauts de Caux, Mesnil-Panneville, Rocquefort, Saint-Clair-sur-les-Monts, Saint Martin de l'If, Sainte-Marie-des-Champs, Touffreville-la-Corbeline, Valliquerville et Yvetot.

1. Usagers disposant d'une collecte ordures ménagères par semaine et usagers disposant d'une collecte ordures ménagères tous les 15 jours avec un dispositif de tri des biodéchets

Il s'agit des communes d'Allouville-Bellefosse, d'Auzebosc, de Baons-le-Comte, de Bois-Himont, de Carville-la-Folletière, de Croix-Mare, d'Ecalles-Alix, d'Ecretteville-les-Baons, d'Hautot-le-Vatois, d'Hautot-Saint-Sulpice, des Hauts de Caux, de Mesnil-Panneville, de Rocquefort, de Saint-Clair-sur-les-Monts, de Sainte-Marie-des-Champs, de Saint Martin de l'If, de Touffreville-la-Corbeline, de Valliquerville et d'Yvetot.

1.1. Les particuliers

	Tarifs 2024	Tarifs 2025
1 personne	147 €	162 €
2 personnes	164 €	180 €
3 et 4 personnes	196 €	216 €
5 personnes et plus	239 €	263 €
Résidence secondaire :	147 €	162 €
Gîte :	147 €	162 €

1.2. Les habitats collectifs

Ils sont facturés sur la base du tarif des particuliers :

1 personne	147 €	162 €
2 personnes	164 €	180 €
3 et 4 personnes	196 €	216 €
5 personnes et plus	239 €	263 €

ou sur la base du tarif de la catégorie des professionnels en fonction des données que possède la CCYN :

120 litres	262 €	288 €
140 litres	307 €	338 €
180 litres	394 €	433 €
240 litres	526 €	579 €
340 litres	746 €	821 €
500 litres	1097 €	1207 €

660 litres	1447 €
770 litres	1686 €

1.3. Catégorie des professionnels

120 litres	262 €	288 €
140 litres	307 €	338 €
180 litres	394 €	433 €
240 litres	526 €	579 €
340 litres	746 €	821 €
500 litres	1097 €	1207 €
660 litres	1447 €	1592 €
770 litres	1686 €	1855 €

2. Usagers disposant de deux collectes ordures ménagères par semaine et usagers disposant d'une collecte ordures ménagères par semaine avec un dispositif de tri des biodéchets

Il s'agit de certains secteurs de la ville d'Yvetot.

2.1. Les particuliers

	Tarifs 2024	Tarifs 2025
1 personne	182 €	200 €
2 personnes	206 €	227 €
3 et 4 personnes	240 €	264 €
5 personnes et plus	300 €	330 €
Résidence secondaire :	182 €	200 €
Gîte :	182 €	200 €

2.2. Les habitats collectifs

Ils sont facturés sur la base du tarif des particuliers :

1 personne	182 €	200 €
2 personnes	206 €	227 €
3 et 4 personnes	240 €	264 €
5 personnes et plus	300 €	330 €

ou sur la base du tarif de la catégorie des professionnels en fonction des données que possède la CCYN :

120 litres	320 €	352 €
140 litres	374 €	411 €
180 litres	484 €	532 €
240 litres	642 €	706 €
340 litres	909 €	1000 €
500 litres	1338 €	1472 €
660 litres	1761 €	1937 €
770 litres	2056 €	2262 €

2.3. Catégorie des professionnels

En plus de certains secteurs d'Yvetot, les deux collectes par semaine s'appliquent **également au CFA/CFPPA et au lycée agricole** car leur production de déchets nécessite un ramassage supplémentaire.

120 litres	320 €	352 €
140 litres	374 €	411 €
180 litres	484 €	532 €
240 litres	642 €	706 €
340 litres	909 €	1000 €
500 litres	1338 €	1472 €
660 litres	1761 €	1937 €
770 litres	2056 €	2262 €

3. Divers

3.1. Les manifestations

Liste des coûts imputés à la collecte des manifestations :

	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Personnel (par heure et par agent)	35,35 €	38,89 €
Benne (à l'heure)	109,66 €	120,63 €
Traitement en fonction du volume :		
120 litres	1,91 €	1,93 €
140 litres	2,23 €	2,25 €
180 litres	2,87 €	2,90 €
240 litres	3,83 €	3,86 €
340 litres	5,42 €	5,47 €
500 litres	7,98 €	8,04 €
660 litres	10,53 €	10,62 €
770 litres	12,28 €	12,39 €

La somme facturée correspondra au cumul des trois types de coûts.

3.2. Accès direct au quai de transfert

La facturation de l'exploitant de la station d'épuration d'Yvetot qui accède directement au quai de transfert se fait sur la base de **128,70 €** (127,60 € en 2024) par tonne de déchets déposés.